

**PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

**DE CLASSE 2**

**A V I S**

**Objet** : Permis d'Environnement  
2024-2-10

Il est porté à la connaissance de la population que le Collège Communal, en séance du 08 septembre 2025, sur base du rapport de synthèse du Fonctionnaire Technique transmis le 5 septembre 2025, a octroyé le Permis d'Environnement sollicité par CALLENS Sébastien pour le maintien en activité d'une exploitation agricole et le forage d'une nouvelle prise d'eau souterraine – Chaussée de Tournai, 21 à 7904 Pipaix.

Le **texte intégral** de l'arrêté susvisé et les **conditions imposées** peuvent être consultés au Service TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT **pendant vingt jours à dater du lendemain du premier jour d'affichage** du présent avis.

Le Directeur  
Art L 1124-19 CDLD,  
Q. Ponchaut.

Par le Collège :  
Général, ff,



Le Député-Bourgmestre,,

H. Cornillie